

Plan de sobriété 2022, La filière transports de marchandises et logistique s'engage !

France Logistique et ses membres proposent une série de recommandations concrètes pour contribuer au plan national de sobriété énergétique.

En responsabilité, la filière des transports de marchandises et de la logistique souhaite encourager et vulgariser la mise en œuvre de ces initiatives et bonnes pratiques. En parallèle, et fidèles à leurs engagements pour réduire leur impact environnemental, les entreprises du secteur réaffirment leur mobilisation pour décarboner leur activité de façon pérenne et sur le long terme.

Des recommandations au niveau de l'entreprise

- Désigner un ambassadeur, dédié au plan de sobriété énergétique dans chaque entreprise. Il sera chargé de suivre l'abonnement écowatt pour l'entreprise, de réaliser un diagnostic des consommations et sources de déperdition d'énergie et de proposer les mesures à prendre afin de réduire les consommations d'énergie ;
- Recenser et partager les bonnes pratiques écologiques au travail (tri des déchets, gestion des fournitures, consommation d'eau) ;
- Favoriser les déplacements domicile/travail propres des salariés (transports en commun, covoiturage, vélos, marche) ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes, applicables à la maison (abonnement écowatt...) ;
- Réduire la consommation énergétique du numérique en diffusant les bonnes pratiques d'usages.

Des recommandations pour l'immobilier logistique

- Réduire la consommation énergétique de l'éclairage : généraliser l'usage des LED, parfois avec détecteur de présence, et réduire, voire éteindre la nuit, l'éclairage des enseignes lumineuses et, sous réserve des contraintes de sécurité, celui des bâtiments ;
- Réduire la consommation énergétique du chauffage : consignes de température pour l'ensemble des bureaux (climatisation à partir de 26°C/ chauffage en deçà de 19°C), consignes de fermeture des portes de quais, consignes de température des chambres froides respectant la réglementation sanitaire ;
- Renforcer l'isolation des bâtiments afin de réduire les besoins en chauffage ou climatisation ;
- Optimiser les taux de remplissage des entrepôts sous température dirigée, la production de froid nécessitant une alimentation constante en énergie ;
- Développer la capacité de l'immobilier logistique à être producteur d'énergie dans le contexte où l'autoconsommation sera facilitée ;
- Optimiser, en tenant compte des contraintes opérationnelles, les recharges de batteries (véhicules, chariots), en évitant les plages horaires de pics de plus forte consommation (8H-13H, 18H-20H).

Des recommandations pour les transports de marchandises

- Renforcer les formations à l'éco-conduite pour les conducteurs ;
- S'assurer d'un entretien optimal des véhicules ;
- Renforcer les démarches permettant d'optimiser les livraisons, notamment par l'équipement des entreprises en logiciels d'optimisation de tournées ;
- Encourager les professionnels du secteur à utiliser des outils d'aide à la décision/conversion des flottes, comme verdirmaflotte.fr ;
- Augmenter la massification du transport routier de marchandises par l'expérimentation, sur des trajets non concurrentiels au ferroviaire de l'éco-combi, du 44T transfrontalier et par celle du 46T pour le transport combiné.

La poursuite de la décarbonation de la filière

En parallèle, le secteur poursuit sa mutation environnementale pour décarboner à moyen et long terme la filière. En 30 ans, la consommation d'un poids lourd longue distance a été réduite de 30 %.

Les travaux autour de la feuille de route « Décarbonation du Transport routier de marchandises » ont commencé début septembre. Après la phase d'état des lieux, place désormais à l'identification de leviers très opérationnels avec plusieurs objectifs :

- Identifier les calendriers de disponibilité des véhicules et des énergies décarbonées ;
- Mettre en cohérence les leviers favorisant la transition énergétique : outre le verdissement des flottes, cela passe aussi par des entrepôts placés au barycentre des flux et qui, à terme, produiront leur propre énergie, le report modal, la massification des flux et stock, etc. ;
- Assurer la compétitivité du pavillon français dans un contexte européen concurrentiel ;
- Veiller aux calendriers et aux conditions de mises en place homogènes des ZFE-m.

Il faut également rappeler les engagements déjà pris autour des programmes EVE, InTerLUD ou REMOVE. Le premier accompagne les entreprises (chargeurs, commissionnaires de transport et transporteurs routiers) dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique. Le deuxième crée des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques pour élaborer des chartes de logistique urbaine durable. Le dernier vise à développer le report modal des marchandises de la route vers le fluvial, le maritime et le ferroviaire.

L'immobilier logistique a un objectif de neutralité carbone à 2040 au plus tard.

Enfin, il convient de développer les partenariats privés/privés entre les acteurs transports et logistique, et leurs clients pour construire des organisations logistiques écologiques, en :

- Réduisant les distances par la bonne localisation des entrepôts ;
- Augmentant les volumes transportés par véhicule, via la massification de la demande, la mutualisation ou la réduction des volumes générés par les emballages ;
- Favorisant les modes ferroviaires et fluviaux, dans la mesure du possible ;
- Accompagnant financièrement les transporteurs pour la transition des flottes diesel de poids-lourds.

La CGF et ses fédérations ont élaboré le plan de sobriété des Commerces de Gros, intégrant notamment leurs activités transports et logistique.

A propos de France Logistique : <https://www.francelogistique.fr>

Créée le 8 janvier 2020 et présidée par Anne-Marie IDRAC, l'Association France Logistique regroupe et coordonne l'ensemble des acteurs privés de la filière logistique française. Elle rassemble à la fois les principales organisations & associations professionnelles (AFILOG, AUTF, CGF, OTRE, TLF/TLF Overseas) ainsi que des entreprises du secteur. La filière logistique française représente 10% du PIB et 1,8 M d'emplois.

À propos de l'AFILOG : <http://www.afilog.org>

Afilog est une association professionnelle qui réunit les acteurs de l'immobilier logistique et les acteurs de la supply chain. L'association compte 100 membres dont les ¾ sont issus de l'immobilier logistique (investisseurs, promoteurs, développeurs), et qui rassemble également des bureaux d'études, des utilisateurs d'immobilier logistique et des assureurs. L'association représente l'ensemble des métiers de la chaîne logistique : promoteurs, investisseurs, utilisateurs, architectes, bureaux de contrôle, équipementiers, conseils.

À propos de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF) : <http://www.autf.fr>

Association professionnelle des chargeurs, l'AUTF représente les entreprises industrielles et commerciales dans leur fonction de donneurs d'ordre aux transports. Multisectorielle et résolument multimodale, l'action de l'AUTF s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes de transport au service de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire.

À propos de la CGF : <http://www.cgf-grossistes.fr>

À travers l'union de 30 fédérations de la branche, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros. La CGF représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME), 961 000 salariés et près de 850 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90 000 personnes et mobilise 60 000 camions.

A propos de l'OTRE : <https://www.otre.org>

L'OTRE est l'organisation professionnelle patronale représentant les PME à capitaux patrimoniaux du transport routier de marchandises, de la logistique, du déménagement, du transport de fonds et valeurs, du transport routier de personnes et du transport sanitaire. Au plus proche de ses adhérents, elle s'appuie sur un maillage dense composée de 25 représentations territoriales.

À propos de l'Union TLF : <https://www.e-tlf.com>

L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (Union TLF) est l'organisation professionnelle représentant l'ensemble des métiers de la chaîne du transport et de la logistique. Les entreprises adhérentes de l'Union TLF interviennent dans l'ensemble de l'organisation des flux de marchandises : transport routier de marchandises, messagerie, logistique, livraison urbaine et transport léger, multimodal (ferroviaire, fluvial), location de véhicules industriels, transport maritime, aérien et représentants en douane avec TLF Overseas. Les adhérents de l'Union TLF représentent près d'un tiers des salariés de la branche (32,47 %).

